



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



ARCANGUES

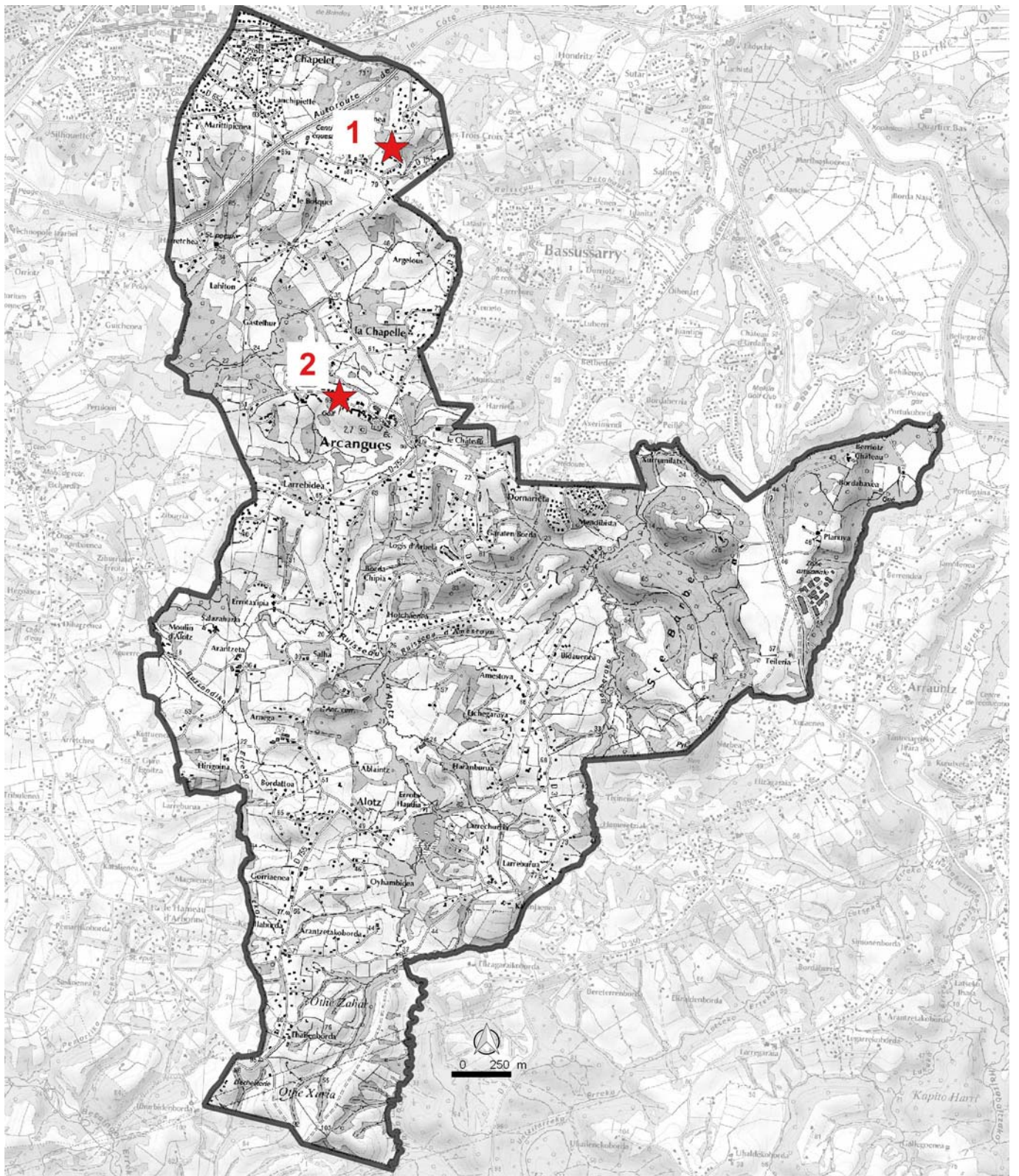
3

Orientations d'Aménagement et de Programmation

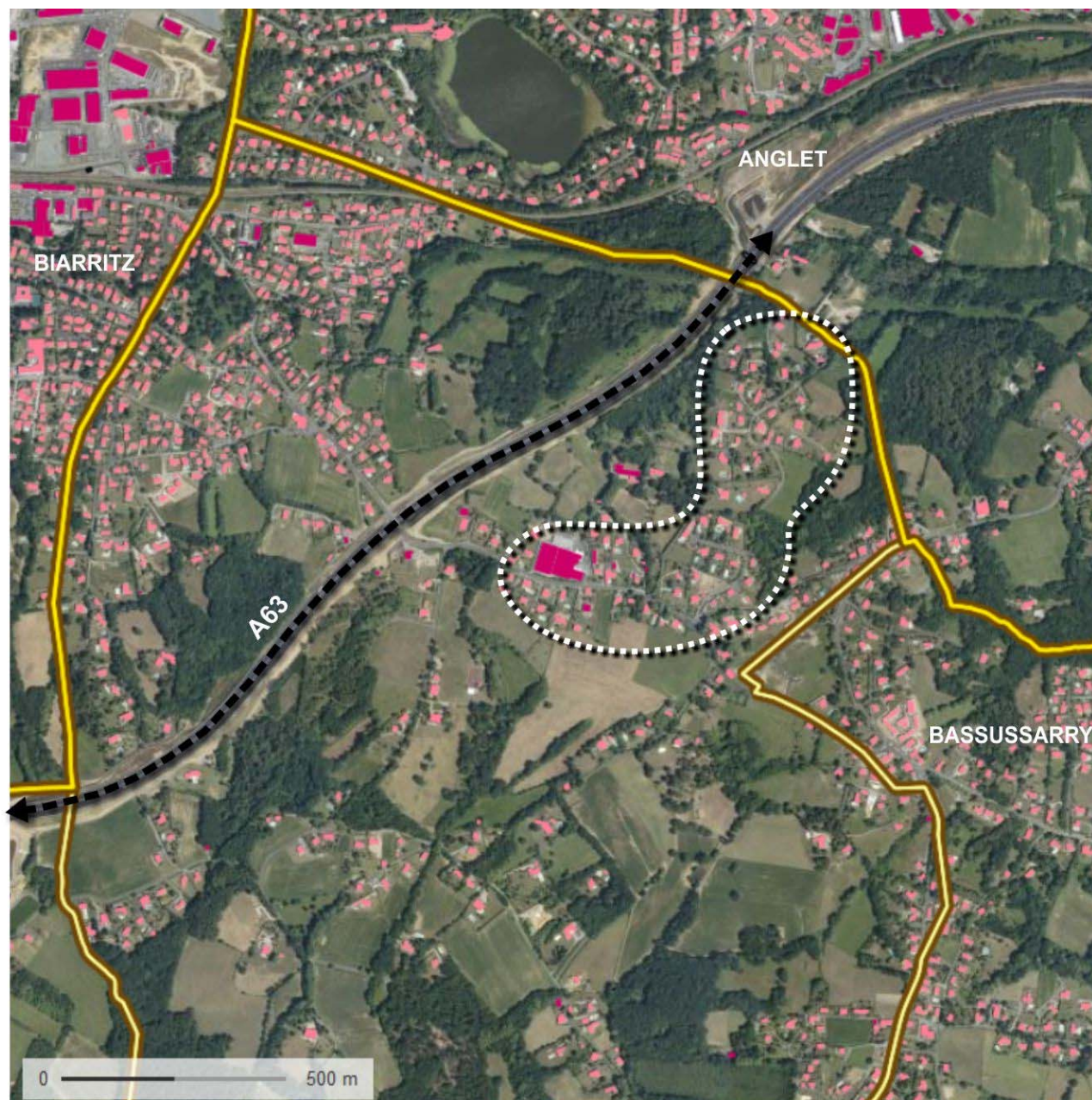
Dossier d'Approbation

PRESCRIPTION	P.A.D.D.	ARRET CAPB	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION CAPB
29/08/2014	16/06/2016	21/07/2017	19/02/2018 au 23/03/2018	

	 A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine C. Barroso ingénieur agronome écologue
---	---

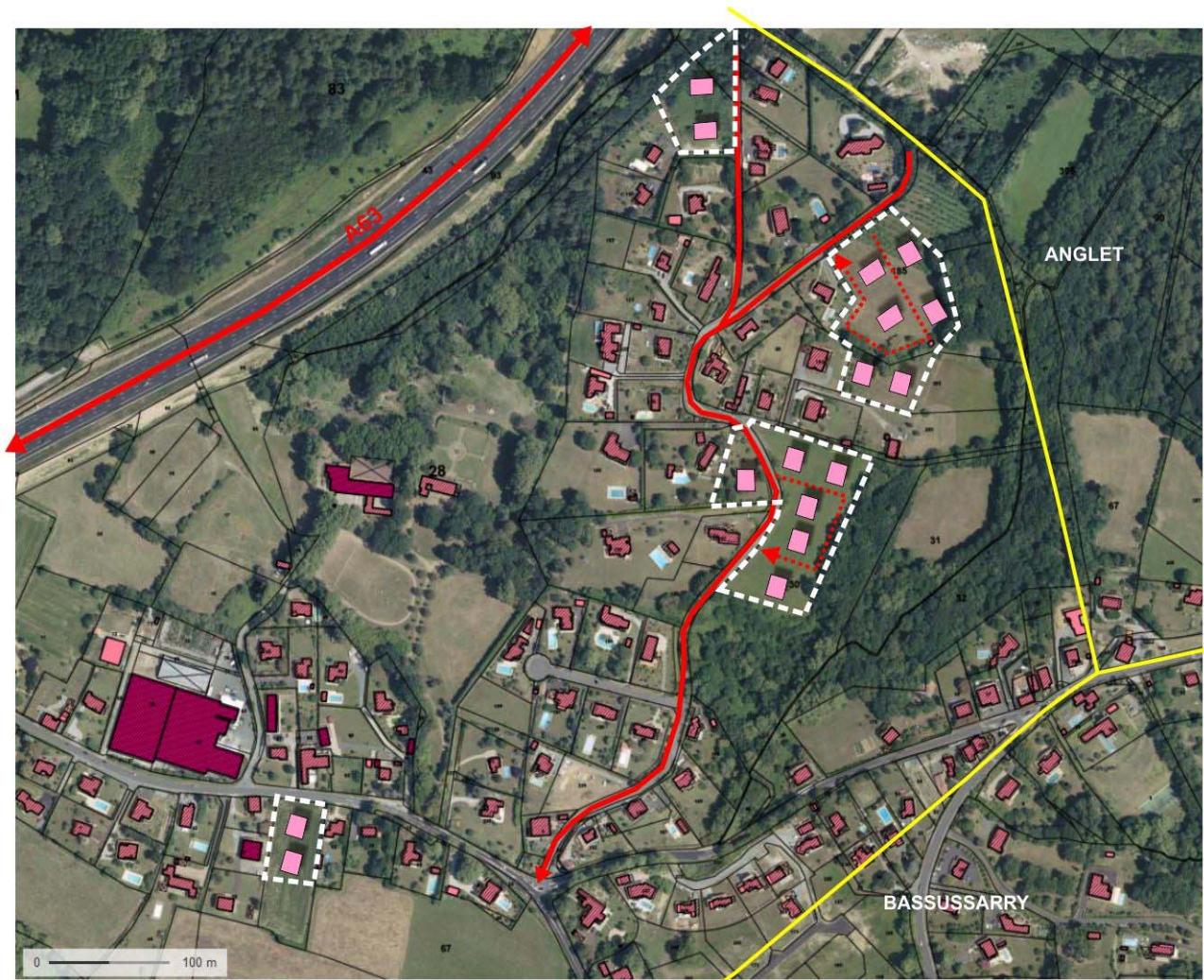


Situation des orientations d'aménagement sur le territoire



La partie Nord de la commune, et plus spécifiquement la voie communale Apezenborda et la partie de la RD254 située perpendiculairement à elle, va faire l'objet d'une extension du réseau public d'assainissement collectif.

Dans cette perspective, il est proposé de mettre en place une zone 1AU (à urbaniser) conditionnant la constructibilité des parcelles au raccordement à ce réseau, les autres constructions, ne générant pas d'effluents pourront quant à elles être autorisées.



Les grandes lignes d'Orientation d'Aménagement

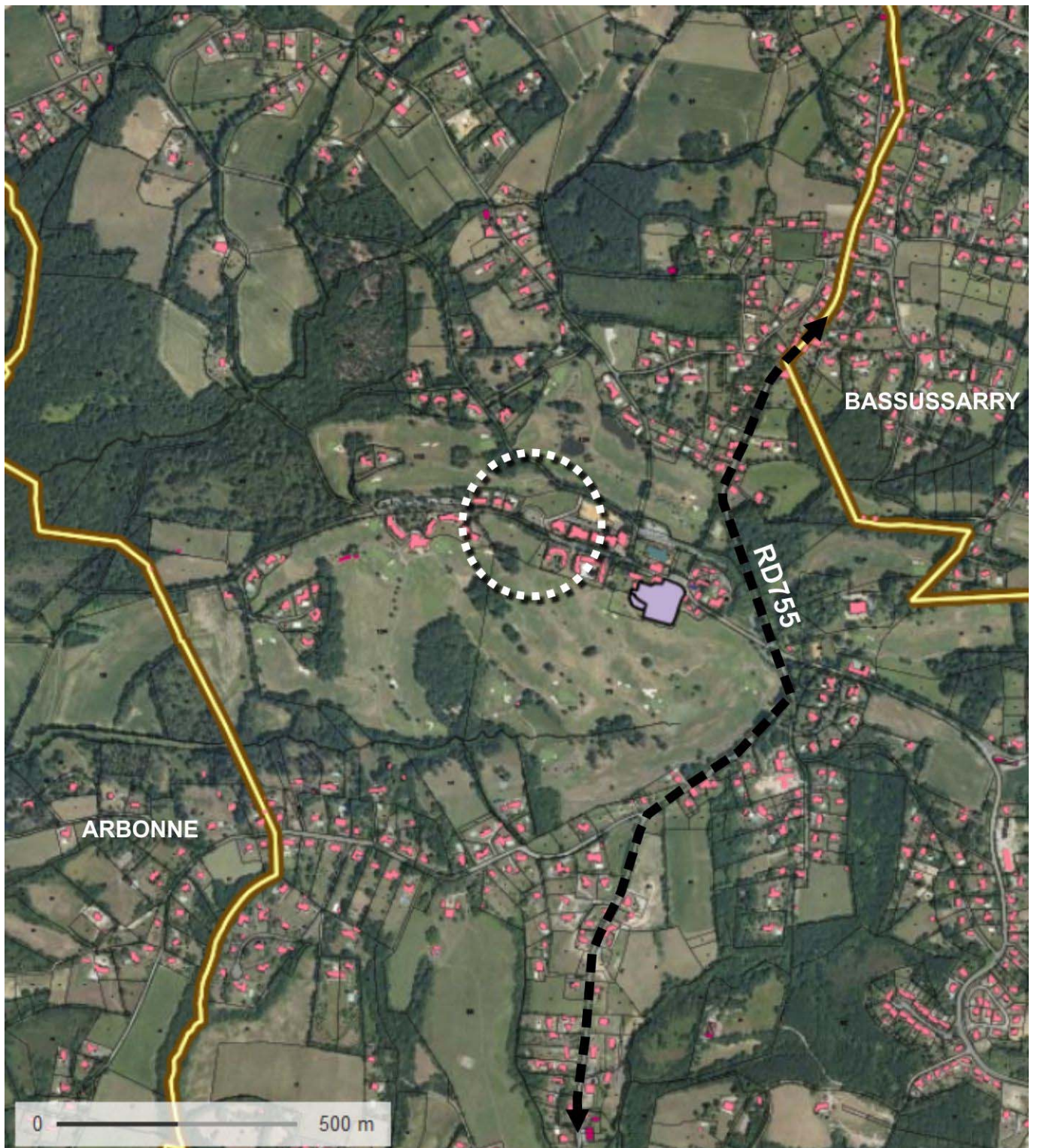
LEGENDE

-  Voirie existante
-  Voirie à créer
-  Limite communale
-  Emprise OAP
-  Constructions

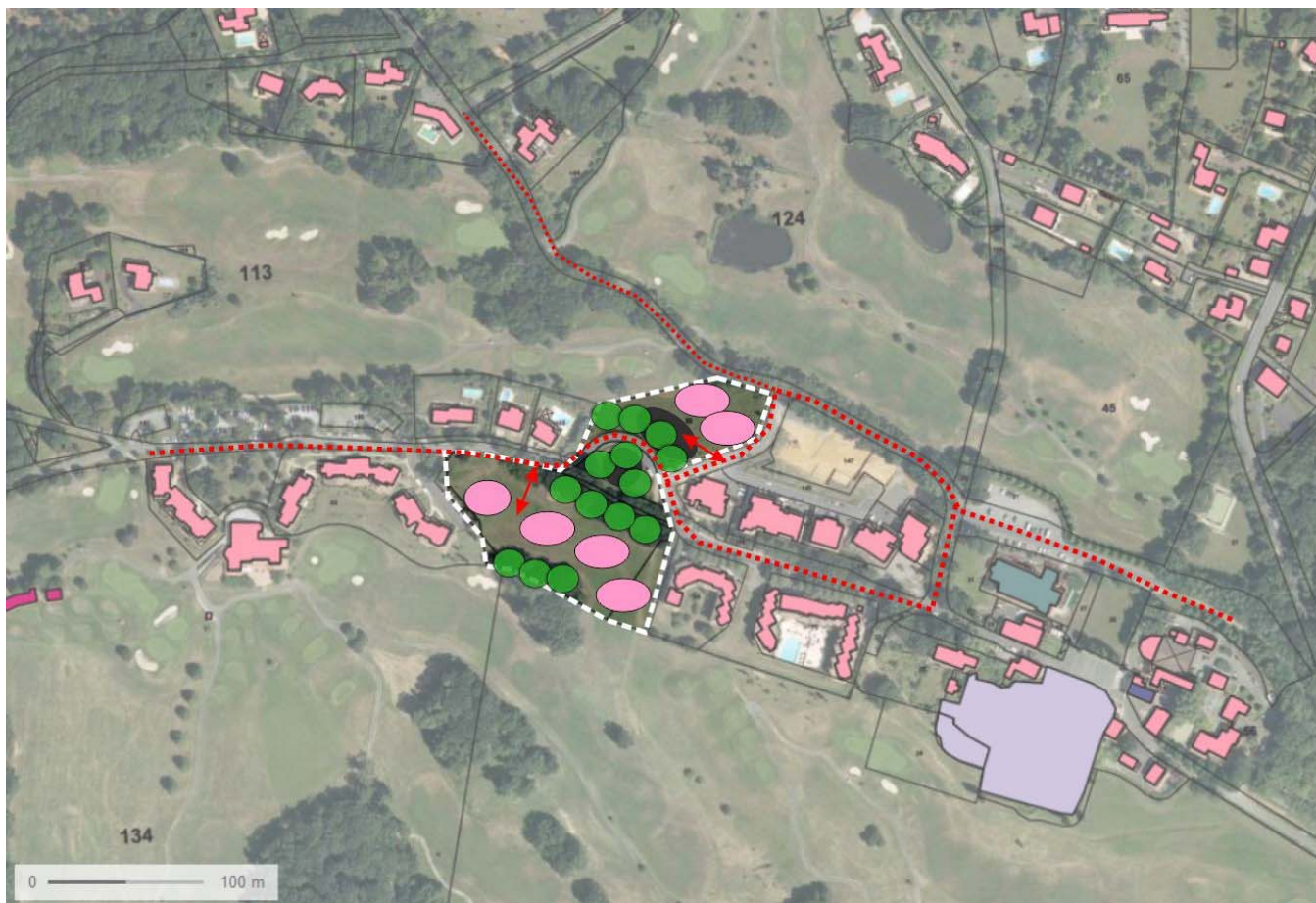
Le code de l'urbanisme indique qu'il faut proposer des orientations d'aménagement sur les zones 1AU.

Dans le cas présent, le projet communal ne vise pas à développer de grands projets en terme quantitatif mais à permettre la réalisation de constructions dans l'esprit de ce qui existe déjà dans ce secteur. Il est animé d'une volonté de contribuer à l'amélioration de la situation environnementale (suppression des assainissements autonomes au profit des branchements au réseau public) et de maintenir l'équilibre urbain, paysager et social existant.






L'image proposée est une illustration de construction qui reste dans l'esprit du lieu.



Il ne reste plus beaucoup de terrains disponibles pour de la construction de logements dans le bourg d'Arcangues. Compte tenu de la qualité de ce site reconnu, il est important d'en accompagner l'urbanisation



LEGENDE

-  Voirie existante
-  Emprise OAP
-  Constructions en unités distinctes
-  Accès créé
-  Végétal: élément de transition

Des constructions à usage de logements collectifs pourront assurer une continuité avec celles existantes (Pierre et Vacances, les Demeures du Golf), en évitant l'effet visuel de la continuité urbaine trop rectiligne et minérale et en préférant des constructions par unités distinctes. Ces futurs ouvrages pourront être situés en retrait de la voie principale existante afin d'éviter l'effet précité. Le végétal, fondamental, sera maintenu et conforté comme élément de transition entre les différents bâtiments, au-delà de sa contribution à l'harmonisation visuelle de l'opération, il participe à l'intégration des places de stationnement.

Le nombre de logements attendu est de l'ordre de 75 avec des logements locatifs sociaux LLS à minima de 25%.